FIBRE OPTIQUE DU GRAND NANCY

PARTICIPEZ Á L'AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES EN RÉPONDANT Á UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Madame, Monsieur,

Pour que chaque habitant puisse accéder au Très Haut Débit, la Communauté urbaine du Grand Nancy a décidé en 2010 d'étendre son réseau de fibre optique jusqu'aux particuliers, dans les communes les moins bien desservies et notamment à Tomblaine.

Cette technologie offre des débits plus puissants et de meilleure qualité, l'accès à des services nouveaux et à des offres pouvant combiner téléphone, internet, télévision tout en permettant des usages simultanés au sein du foyer.

Soucieux de la qualité de son réseau de fibre optique et de la manière dont vous utilisez les services numériques au quotidien (Internet, téléphone et télévision), le Grand Nancy a confié à une équipe d'universitaires une étude pour mieux connaître vos attentes.
Usager ou non de la fibre optique, je vous invite à répondre à un questionnaire anonyme, accessible à l'adresse suivante http://bit.ly/fibreGN.

• • •

La commercialisation des prises optiques sur l'ensemble de la commune suit le cours des travaux de déploiement. Pour obtenir plus d'informations sur les délais et conditions d'accès au Très Haut Débit par la fibre, rendez-vous sur le portail internet du Grand Nancy *www.100megas.grand-nancy.org*. Certains secteurs sont d'ores-et-déjà ouverts à la commercialisation. Dès lors, vous pouvez tester votre éligibilité au réseau de fibre optique en vous connectant à la rubrique « commercialisation ».

Si vous êtes éligible, vous pouvez alors souscrire un contrat d'abonnement auprès de l'un des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) présents sur le réseau du Grand Nancy. Cette étape est indispensable pour qu'un technicien procède à l'installation de la prise optique dans votre logement.

En cas de non éligibilité, votre logement est soit dans un secteur qui n'est pas encore commercialisé, soit en déploiement aérien. S'il s'agit d'une copropriété, la convention d'opérateur d'immeuble n'est peut-être pas encore signée. Pour plus de renseignements, il conviendra de contacter le Grand Nancy à l'adresse suivante : *infofibre@grand-nancy.org*.

Pour découvrir les services et les offres disponibles, des rencontres d'information seront organisées en 2015 en présence des Fournisseurs d'Accès à Internet qui commercialisent leurs offres sur le réseau ainsi que les services du Grand Nancy qui pourront vous renseigner sur les travaux de déploiement et les modalités de raccordement de votre logement.

Vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hervé FERON
Maire de Tomblaine
Député de Meurthe-et-Moselle

MAIRIE DE TOMBLAINE 54510